

Note rapide sur le BP 2025

(Etablie en Mars 2025)

Compte-tenu de ce qui a été exposé à propos du CA 2024, les élus ont pu maintenir la contribution des communes-membres à hauteur de ce qu'elle était en 2024 et 2023 soit 225 000 €. Les effectifs scolaires, à la rentrée de septembre 2025, se situeraient à 135 élèves d'après les inscriptions fermes constatées ce jour. On peut les considérer stables depuis 2021.

Quant aux services rendus aux écoliers et à leurs familles, ils ont été développés par la mise en place d'un centre de loisirs périscolaire fonctionnant le mercredi, à la journée. La sensibilisation au respect de l'environnement (déchets, jardinage, Aire Terrestre Educative) a été renforcée, à titre d'exemple, l'ATE a été labellisée par l'OFB. Soulignons également que la tarification de la restauration scolaire a évolué de + 2 %, augmentation nettement inférieure à l'inflation alimentaire. La dotation en fourniture scolaire atteint désormais 64 € par élève (+ 1€ par rapport à 2024). La prime « agent » devrait encore évoluer positivement cette année.

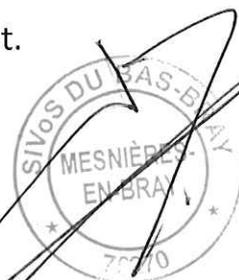
Le budget 2025 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 397 230 € avec un excédent de fonctionnement reporté s'élevant à 54 327 € et un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 9 300 €.

Le budget d'investissement 2025 s'équilibre à hauteur de 122 941 €. L'excédent d'investissement reporté est de 88 941 €. Nous considérons que les années de fort investissement dues à la construction – réhabilitation des bâtiments scolaires sont passées. L'année 2025 et les suivantes devraient être sans projet d'investissement financièrement lourd. Par ailleurs, les remboursements du capital emprunté tourneront autour de 33 500 € pour les années 2025 et 2026, puis se réduiront autour de 15 000 € jusqu'en 2029 et se réduiront encore à partir de 2030 à hauteur d'environ de 10 000 €.

A noter que le Conseil Syndical demande à M. Le Président de solliciter auprès de l'Etat une dérogation afin de pouvoir procéder à une reprise d'une partie de l'excédent d'investissement constaté à hauteur de 50 000 €.

Dany Minel,

Président.



Note rapide sur Compte Administratif 2024

(Etablie en Mars 2025)

Si l'année 2022 a été l'année des gros investissements par la construction et la réhabilitation de bâtiments scolaires, si l'année 2023 a permis de clore financièrement et administrativement ce lourd dossier d'investissement (pour mémoire, celui-ci s'élève 1 682 255 € H.T.), l'année 2024 est la première année de « fonctionnement régulier » du Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal entre les 3 nos communes regroupées. Le SIVoS trouve son rythme de fonctionnement : moins de transport enfants, horaires de chaque agent plus regroupés (meilleure qualité de travail), consolidation de la prime de fin d'année, fonds de roulement consolidé... . Soulignons aussi que la section de fonctionnement a supporté 9 117 € de frais d'enregistrement de bail emphytéotique exceptionnels sur cet exercice. Et encore, la nécessité qu'il y a eu de prélever 3 500 € sur la section de fonctionnement pour les transférer en section d'investissement afin de pourvoir au remboursement des annuités de capital de la dette.

De même, les recettes de fonctionnement de l'exercice ont progressé de plus de 22 000 € provenant en partie du partenariat signé avec la CAF de Seine-Maritime (accueil périscolaire) et d'une meilleure fréquentation de la restauration scolaire (+ 25 600 €).

La section d'investissement propre à l'exercice 2024 retrouve un rythme « ordinaire » pour un montant de dépenses engagées à 36 087 € (travaux d'investissement + remboursement capital).

Le Compte Administratif 2024 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement pour l'exercice 2024 :

- en dépenses : 304 251.11 € à comparer avec les années antérieures : 282 839.98 € pour l'année 2023 ; pour l'année 2022 : 263 728.85 € (pour mémoire rappelons celles des années 2021 : 250 682,54€ ; année 2020 : 225 842,71€, année 2019 : 263 245,34 €, année 2018 : 270 193.03 €, année 2017 : 260 285.64 €, année 2016 : 269 021.50 €)

- en recettes : 348 006.16 € à comparer avec les années antérieures : 325 582.82 € pour l'année 2023 ; pour l'année 2022 : 303 993.40 € (pour mémoire rappelons celles des années 2021 : 295 180,95€ ; année 2020 : 310 286.10 €, année 2019 : 303 093,85€, année 2018 : 294 275,82€, année 2017 : 299 073.61€, année 2016 : 297 853.50 €)

soit un excédent de fonctionnement de l'exercice s'élevant à 43 755.05 € et un excédent cumulé de 54 327.76 €.

Section d'investissement pour l'exercice 2024 :

- en dépenses : 183 020.51 € à comparer avec les années antérieures : 512 318.30 € pour l'année 2023 ; (pour mémoire les dépenses d'investissement 2022 étaient de 1 379 646.06 €, celles de l'année 2021 étaient de 452 736,33€ ; année 2020 : 71 938.67€, année 2019 : 6 753,84€, année 2018 : 649.90€, année 2017 : 1 242.65€, année 2016 : 3 390.64 €)

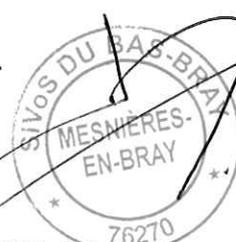
- en recettes : 327 672.44 € à comparer avec les années antérieures : 636 235.94 € pour l'année 2023 (pour mémoire les recettes d'investissement 2022 étaient de 1 200 017.79 €, celles de l'année 2021 étaient de 492 884,60€ ; année 2020 : 55 851,09€, année 2019 : 50 691,87€, année 2018 : 1 235.16 €, année 2017 : 2 273.97 €, année 2016 : 5 605.95 €)

soit un excédent d'investissement de l'exercice de 144 651.93 € et un excédent d'investissement cumulé de 88 941.30€.

Le compte administratif 2024 présente un excédent global cumulé de 143 269.06 €.

Note importante : Après avoir approuvé les comptes 2024, constaté l'achèvement et le paiement des dépenses de tous les travaux de construction - réhabilitation des bâtiments scolaires, les élus syndicaux demandent à M. Le Président de solliciter auprès de l'Etat une dérogation afin de pouvoir procéder à une reprise d'une partie de l'excédent d'investissement constaté à hauteur de 50 000 €.

Dany Minel, Président.



SIVOS Du Bas Bray – 12, Grand' Rue 76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

Tél : 02-35-93-10-14 Fax : 02-35-94-23-58 Mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr

Ouvert le lundi de 16 h 00 à 18 h 00 et du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00